



Quota : 55 élèves

Dates de rentrée :
27/01/2020 et 31/08/2020

LIEU

Institut de formation inter hospitalier
Théodore Simon
19 avenue de Maison-Blanche
93331 NEUILLY-SUR-MARNE CEDEX
www.ifits.fr

CONTACT

Secrétariat de la formation :
Tél. : 01 49 44 36 38
Fax : 01 49 44 36 01
p.vannier@ifits.fr

Numéro Activité Formation
11 93 04818 93

Références administratives :

Certi info : 65960
RNCP : 4812
Formacode : 31815
Code Rome : J1305
CFP : 236142



Formation Ambulancier

Conduisant au diplôme d'État d'ambulancier

Contexte législatif et réglementaire

Arrêté du 26 janvier 2006, relatif aux conditions de formation d'ambulancier et aux diplômes d'État d'ambulancier modifié notamment par : l'arrêté du 16 octobre 2006, l'arrêté du 18 avril 2007, l'arrêté du 24 décembre 2007, l'arrêté du 31 juillet 2009, l'arrêté du 28 septembre 2011.

Compétences visées

L'ambulancier assure, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés ou de parturientes dans des véhicules de transport sanitaire adaptés, pour des raisons de soins ou de diagnostic.

Il exerce son activité au sein d'une entreprise privée, d'un établissement de santé ou dans un SMUR au regard des **8 compétences suivantes** :

- Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient
- Apprécier l'état clinique d'un patient
- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des Infections
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- Établir une relation et une communication adaptées au patient et à son entourage
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins
- Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession

Objectifs de la formation

- Former des hommes et des femmes qui ont choisi de devenir des professionnels de la santé extra ou intra hospitaliers, pouvant prendre en charge des personnes en situation d'urgence vitale
- Accompagner les élèves se destinant de façon engagée au métier d'ambulancier, dans l'acquisition des compétences professionnelles exigées pour l'exercice futur du métier dans les différents domaines d'activité
- Eveiller, susciter et/ou développer auprès des élèves un esprit de sollicitude, d'investissement, de communication, de relation, de réflexion et d'appréciation de l'état clinique dans l'exercice de leur futur métier.
- Rendre l'élève responsable de son patient, de son véhicule et de son Equipage

Conditions d'accès à la formation

- ⇒ **Sur concours (2 par an) ou dispense réglementaire**
- ⇒ **Aucune condition de diplôme** n'est requise pour se présenter au concours
- ⇒ **Être titulaire du permis B** en cours de validité depuis 3 ans ou 2 ans en conduite accompagnée
- ⇒ Fournir une **attestation préfectorale** d'aptitude à la conduite d'ambulance après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R. 221-10 du code de la route
- ⇒ Fournir un **certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier** délivré par un médecin agréé par l'Agence Régionale de Santé
- ⇒ Fournir un **certificat médical avec les vaccinations à jour** (BCG, DTP, Hépatite B)



Formation

<p>Programme et durée de la formation en 21 semaines</p> <p>Un principe d'alternance IFITS/STAGES</p>	<p>- 8 modules de formation :</p> <ol style="list-style-type: none"> Assurer les gestes d'urgence adaptés à l'état du patient Validation de l'AFGSU niveau 2 Apprécier l'état clinique d'un patient Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections Ergonomie (utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients) Établir une relation et une communication adaptées au patient et à son entourage Assurer la sécurité du transport sanitaire Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession <p>- 4 stages :</p> <ul style="list-style-type: none"> Service accueillant des personnes à mobilité réduite (EHPAD, rééducation, SSR) - 1 semaine SMUR ou urgences - 1 semaine Urgences - 1 semaine Entreprise de transports sanitaires - 2 semaines
<p>Les modalités pédagogiques</p>	<p>Méthodes pédagogiques</p> <p>- Classiques Cours théoriques, travaux pratiques, travaux dirigés</p> <p>- Innovantes Jeux de rôle, mises en situations cliniques, analyse de pratique, exploitation des retours de stage.</p>
<p>Les modalités d'évaluation</p>	<p>Les partiels sont organisés à l'IFSI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail écrit sur table - Evaluation orale individuelle ou collective - Evaluation pratique en situation simulée - Evaluation au cours du stage en entreprise <p>Cette formation conduit à l'obtention du Diplôme d'Etat d'Ambulancier</p>

Les tarifs de la formation et dossiers d'inscription sont disponibles sur le site : www.ifits.fr

Accès à la formation

